

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA
RÉGION DE MONTRÉAL**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE
MONTREAL**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Produits nets de formation (dépenses nettes)	15
Annexe B - Administration - décret, net des revenus du programme de compétence des véhicules électriques	15
Annexe C - Administration - propriétés, nettes des revenus locatifs et de la refacturation aux locataires	15
Annexe D - Administration - membres du comité	16
Annexe E - Administration générale	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL** (le « Comité »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

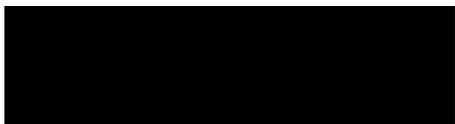


Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[REDACTED]

1

Brossard
Le 12 mars 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A [REDACTED]

[REDACTED]

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL**

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

4

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations patronales et ouvrières	4 880 959	4 366 579
Revenus d'intérêts sur l'encaisse (note 5)	309 972	100 289
Cotisations artisanales	22 793	24 410
Amendes et pénalités	21 476	28 632
Cartes de compétences	5 566	3 827
	5 240 766	4 523 737
PRODUITS NETS DE FORMATION (DÉPENSES NETTES) (annexe A)	20 663	(34 753)
	5 261 429	4 488 984
CHARGES		
Administration - décret, net des revenus du programme de compétence des véhicules électriques (annexe B)	798 404	848 463
Administration - propriétés, nettes des revenus locatifs et de la refacturation aux locataires (annexe C)	387 422	353 260
Administration - membres du comité (annexe D)	30 960	31 683
Administration générale (annexe E)	2 967 112	2 726 048
	4 183 898	3 959 454
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 077 531	529 530

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5

	Affecté à la réserve pour le centre d'expertise \$	Affecté à la réserve pour indemnisation \$	Affecté aux immobilisa- tions corporelles \$	Affecté à l'administration générale \$	2023 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	2 112 648	539 605	2 479 521	4 346 842	9 478 616
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(313 791)	1 391 322	1 077 531
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	72 697	(72 697)	-
Virements (note 3)	<u>82 075</u>	<u>(32 145)</u>	<u>-</u>	<u>(49 930)</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>2 194 723</u>	<u>507 460</u>	<u>2 238 427</u>	<u>5 615 537</u>	<u>10 556 147</u>

	Affecté à la réserve pour le centre d'expertise \$	Affecté à la réserve pour indemnisation \$	Affecté aux immobilisa- tions corporelles \$	Affecté à l'administration générale \$	2022 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	2 082 629	487 244	2 700 788	3 678 425	8 949 086
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(294 522)	824 052	529 530
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	73 255	(73 255)	-
Virements (note 3)	<u>30 019</u>	<u>52 361</u>	<u>-</u>	<u>(82 380)</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>2 112 648</u>	<u>539 605</u>	<u>2 479 521</u>	<u>4 346 842</u>	<u>9 478 616</u>

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

6

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 189 582	3 834 363
Encaisse en fidéicomis	9 160	-
Encaisse affectée à la réserve pour le centre d'expertise, au taux de 4,15 % (2,95 % au 31 décembre 2022)	2 194 724	2 112 648
Débiteurs (note 6)	824 299	958 629
Stocks	12 104	12 848
Frais payés d'avance	<u>46 797</u>	<u>23 636</u>
	8 276 666	6 942 124
ENCAISSE AFFECTÉE À LA RÉSERVE D'INDEMNISATION, au taux de 3,15 % (2,85 % au 31 décembre 2022)	507 460	539 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>2 238 427</u>	<u>2 479 521</u>
	<u>11 022 553</u>	<u>9 961 250</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	428 867	392 145
Subventions reportées	37 539	84 489
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>6 000</u>
	<u>466 406</u>	<u>482 634</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET AFFECTÉ POUR LE CENTRE D'EXPERTISE	2 194 723	2 112 648
ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE POUR INDEMNISATION	507 460	539 605
ACTIF NET AFFECTÉ AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 238 427	2 479 521
ACTIF NET AFFECTÉ À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<u>5 615 537</u>	<u>4 346 842</u>
	<u>10 556 147</u>	<u>9 478 616</u>
	<u>11 022 553</u>	<u>9 961 250</u>

Pour le conseil d'administration,

[REDACTED]
DocuSigned by:
49A8107C4E3A42F... administrateur

[REDACTED]
D0130EFD68B9C47C... administrateur

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

7

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 077 531	529 530
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>313 791</u>	<u>294 522</u>
	1 391 322	824 052
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	<u>95 685</u>	<u>(389 540)</u>
	<u>1 487 007</u>	<u>434 512</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 697)	(73 255)
Encaisse en fidéicommiss	(9 160)	9 779
Encaisse affectée à la réserve pour le centre d'expertise	(82 076)	(30 019)
Encaisse affectée à la réserve d'indemnisation	<u>32 145</u>	<u>(52 361)</u>
	<u>(131 788)</u>	<u>(145 856)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 355 219	288 656
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 834 363</u>	<u>3 545 707</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>5 189 582</u></u>	<u><u>3 834 363</u></u>

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

8

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité Paritaire de l'Industrie des Services Automobiles de la Région de Montréal (le « Comité »), constitué le 10 juin 1938, est régi selon la « Loi sur les décrets de convention collective ». Le Comité est un organisme sans but lucratif au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ». Il voit à l'application du décret pour les salariés de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal. Le Comité est membre du Conseil Provincial des Comités Paritaires de l'Industrie des Services Automobiles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le Comité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

ACTIF NET

L'actif net affecté à la réserve pour le centre d'expertise est destiné au projet de développement d'un centre d'expertise.

L'actif net affecté à la réserve pour indemnisation présente l'indemnité payable aux salariés en cas de fermeture définitive du Comité. Cette indemnité, prévue dans la convention collective, se calcule à raison d'une semaine par année d'ancienneté.

L'actif net affecté aux immobilisations corporelles présente l'actif investi en immobilisations corporelles.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le Comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, comme les subventions, sont comptabilisés, à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations patronales, ouvrières et artisanales sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de revenus locatifs sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Comité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires non affectés, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Le Comité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Comité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Évaluation ultérieure

Le Comité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse en fidéicommiss, de l'encaisse affectée à la réserve pour le centre d'expertise, des débiteurs et de l'encaisse affectée à la réserve d'indemnisation et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Comité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023****10**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtiment	20 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Aménagements	15 ans
Matériel d'examen	5 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. VIREMENTS

Le Comité attribue leur juste part des intérêts gagnés à l'actif net affecté à la réserve pour le centre d'expertise et à la réserve pour indemnisation.

De plus, le Comité établit annuellement le montant de la réserve pour indemnisation. L'excédent de la réserve pour indemnisation établi sur le montant comptabilisé est viré à l'actif net affecté à l'administration générale.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

11

3. VIREMENTS (suite)

Les montants présentés à titre de virements se détaillent comme suit :

	2023		2022	
	Affecté à la réserve pour le centre d'expertise \$	Affecté à la réserve pour indemnisation \$	Affecté à la réserve pour le centre d'expertise \$	Affecté à la réserve pour indemnisation \$
Intérêts (note 5)	82 075	15 917	30 019	7 151
Variation de la réserve pour indemnisation	-	(48 062)	-	45 210
	<u>82 075</u>	<u>(32 145)</u>	<u>30 019</u>	<u>52 361</u>

4. ENCAISSE EN FIDEICOMMIS

Le Décret de l'Industrie des Services Automobiles de la Région de Montréal prévoit des conditions minimales de travail pour les salariés visant ainsi le maintien de la paix sociale dans l'industrie. Il contient notamment des dispositions relatives aux métiers, aux salaires, aux heures de travail, aux jours fériés, aux indemnités de vacances, aux congés sociaux, aux préavis de mise à pied ainsi qu'aux régimes d'apprentissage et de qualification dans les métiers respectifs.

Dans son mandat d'appliquer le décret, le Comité émet des réclamations auprès des employeurs qui sont en défaut.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

12

4. ENCAISSE EN FIDEICOMMIS (suite)

Au 31 décembre, les sommes encaissées à distribuer, les réclamations à percevoir et à distribuer se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse en fideicommis	9 160	-
Réclamations à percevoir (note 6)	<u>72 933</u>	<u>75 824</u>
	<u>82 093</u>	<u>75 824</u>
Passif à court terme		
Réclamations encaissées à distribuer (note 8)	9 160	-
Réclamations non encaissées (note 8)	<u>72 933</u>	<u>75 824</u>
	<u>82 093</u>	<u>75 824</u>

5. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2023	2022
	\$	\$
Fonds de réserve pour le centre d'expertise	82 075	30 019
Fonds de réserve pour indemnisation	15 917	7 151
Fonds d'administration générale	<u>211 980</u>	<u>63 119</u>
	<u>309 972</u>	<u>100 289</u>

6. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Cotisations	516 406	386 592
Autres débiteurs	57 090	106 366
Réclamations à percevoir	72 933	75 824
Subventions	<u>177 870</u>	<u>389 847</u>
	<u>824 299</u>	<u>958 629</u>

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

13

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 029 855	-	1 029 855	1 029 855
Bâtiment	2 611 801	1 779 290	832 511	963 101
Mobilier et agencement	79 597	79 489	108	432
Matériel informatique	193 191	102 361	90 830	78 244
Matériel roulant	160 916	130 744	30 172	62 355
Aménagements	1 468 906	1 299 754	169 152	266 630
Matériel d'examen	110 789	24 990	85 799	78 904
	<u>5 655 055</u>	<u>3 416 628</u>	<u>2 238 427</u>	<u>2 479 521</u>

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	187 349	141 543
Taxes sur les transactions commerciales	3 473	292
Salaires et vacances	155 952	174 486
Réclamations encaissées à distribuer	9 160	-
Réclamations non encaissées	<u>72 933</u>	<u>75 824</u>
	<u>428 867</u>	<u>392 145</u>

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	134 330	170 520
Stocks	744	(5 277)
Frais payés d'avance	(23 161)	(10 474)
Créditeurs	36 722	(628 798)
Subventions reportées	(46 950)	84 489
Revenus reportés	<u>(6 000)</u>	<u>-</u>
	<u>95 685</u>	<u>(389 540)</u>

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

14

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le Comité est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Comité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Comité est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, le Comité évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers du Comité l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent le Comité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Comité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15

	2023	2022
	\$	\$
ANNEXE A - PRODUITS NETS DE FORMATION (DÉPENSES NETTES)		
Revenus de formation	85 083	24 972
Vente de guides	13 925	14 502
Revenus de subvention	233 762	80 850
Dépenses programmes « alternance travail-étude »	(246 795)	(26 947)
Stocks de manuels	(14 891)	(18 178)
Autres dépenses de formation	<u>(50 421)</u>	<u>(109 952)</u>
	<u>20 663</u>	<u>(34 753)</u>

ANNEXE B - ADMINISTRATION - DÉCRET, NET DES REVENUS DU PROGRAMME DE COMPÉTENCE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Salaires	610 522	731 636
Contentieux	87 167	70 099
Vacances - inspecteurs	76 952	73 150
Programme de compétence des véhicules électriques, net de revenus de 978 255 \$ en 2022	7 617	(50 825)
Allocation de dépenses	7 220	16 980
Compensation pour kilométrage	3 641	1 575
Huissiers	2 637	4 182
Fournitures	2 533	1 541
Allocation de repas et représentation	66	105
Transport en commun et stationnement	<u>49</u>	<u>20</u>
	<u>798 404</u>	<u>848 463</u>

ANNEXE C - ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉS, NETTES DES REVENUS LOCATIFS ET DE LA REFACTURATION AUX LOCATAIRES

Taxes scolaires et municipales	172 085	161 297
Entretien ménager	77 729	70 936
Électricité et climatisation	43 472	48 026
Frais liés au bâtiment	27 855	26 252
Entretien et réparations	12 249	15 109
Refacturation aux locataires	(66 665)	(73 247)
Revenus locatifs	(107 371)	(120 485)
Amortissement - bâtiment et aménagements	<u>228 068</u>	<u>225 372</u>
	<u>387 422</u>	<u>353 260</u>

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

16

	2023	2022
	\$	\$
ANNEXE D - ADMINISTRATION - MEMBRES DU COMITÉ		
Jetons de présence		
Assemblées régulières	23 975	23 275
Sous-comités et représentation	2 100	1 888
Assemblées spéciales	-	2 450
Déplacements		
Assemblées régulières	4 257	3 425
Sous-comités et représentation	<u>628</u>	<u>645</u>
	<u><u>30 960</u></u>	<u><u>31 683</u></u>

ANNEXE E - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires	1 264 188	1 180 275
Charges sociales	409 530	436 687
Honoraires professionnels	427 882	292 142
Cotisations	314 237	272 899
Vacances	102 845	94 249
Frais d'examen de qualification (incluant 2 913 \$ d'amortissement des immobilisations corporelles; 3 681 \$ en 2022)	71 739	106 365
Frais de bureau	62 941	54 607
Assurances	59 264	47 880
Frais de communications	46 754	48 698
Ententes de service	45 448	53 401
Publicité et abonnements	22 357	21 144
Perfectionnement	14 824	13 727
Déplacements	9 892	12 056
Location de véhicules	6 053	4 304
Intérêts et frais bancaires	26 348	22 145
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>82 810</u>	<u>65 469</u>
	<u><u>2 967 112</u></u>	<u><u>2 726 048</u></u>